

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18340 - 71ÈME ANNÉE

L'année 2015 se termine par un bien triste record

# Plus de 180.000 Réunionnais à Pôle emploi

## Demandeurs d'emploi par catégorie

	Effectif		
	Décembre 2014	Novembre 2015	Décembre 2015
<b>Réunion (données CVS)</b>			
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	134 650	134 610	<b>136 220</b>
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite (catégories B, C)	21 670	23 000	<b>24 590</b>
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	156 320	157 610	<b>160 810</b>
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	3 760	3 880	<b>4 130</b>
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	14 590	15 260	<b>15 190</b>
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	174 670	176 750	<b>180 130</b>
<b>France (en milliers, données CVS-CJO)</b>			
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	3 762,1	3 833,4	<b>3 848,3</b>
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite (catégories B, C)	1 752,1	1 910,2	<b>1 931,3</b>
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	5 514,2	5 743,6	<b>5 779,6</b>
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	288,4	289,8	<b>283,2</b>
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	403,2	441,7	<b>447,5</b>
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	6 205,8	6 475,1	<b>6 510,3</b>

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements DR Pôle emploi-Dieccte Réunion.

**C'est la principale nouvelle de la rentrée : le nombre de Réunionnais inscrit à Pôle emploi a dépassé la barre symbolique des 180.000 en décembre 2015 pour atteindre le nombre de 180.130 travailleurs à la recherche d'un emploi. C'est une augmentation de 5.500 personnes en un an. Jamais le nombre de Réunionnais privés d'emploi stable n'a été aussi élevé. Dans un communiqué publié hier, Pôle emploi donne le détail de l'évolution au cours du dernier mois de 2015.**

### **136.200 inscrits en catégorie A**

Fin décembre 2015, à La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 136 220. Ce nombre augmente de 1,2 % sur un mois (soit +1 610 personnes), recule de 0,4 % sur trois mois et progresse de 1,2 % sur un an. En France (y compris Dom), ce nombre augmente de 0,4 % sur un mois, de 1,0 % sur trois mois et de 2,3 % sur un an.

À La Réunion, en décembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue de 0,4 % pour les moins de 25 ans (- 4,6 % sur trois mois et - 10,3 % sur un an), pro-

gresse de 1,4 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (- 0,5 % sur trois mois et +0,5 % sur un an) et de 1,6 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+2,7 % sur trois mois et +11,6 % sur un an).

Fin décembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et ayant exercé une activité réduite dans le mois (catégories B, C) s'établit à 24 590 (+6,9 % sur un mois, +4,2 % sur trois mois et +13,5 % sur un an).

### **160 810 travailleurs dans les catégories A, B et C**

Au total, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C est de 160 810 fin décembre 2015 à La

Réunion. Ce nombre augmente de 2,0 % sur un mois (soit +3 200 personnes), de 0,3 % sur trois mois et de 2,9 % sur un an. En France (y compris Dom), ce nombre augmente de 0,6 % sur un mois, de 0,9 % sur trois mois et de 4,8 % sur un an.

À La Réunion, en décembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente de 1,0 % pour les moins de 25 ans (- 3,4 % sur trois mois et - 8,3 % sur un an), de 2,3 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+0,2 % sur trois mois et +2,2 % sur un an) et de 2,0 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+2,9 % sur trois mois et +13,1 % sur un an).

## Des tragédies évitées de justesse

# **Près 2.500 réfugiés secourus depuis vendredi au large de la Libye**

**Quelque 2.500 migrants ont été secourus depuis vendredi dernier au large des côtes de la Libye, dont la moitié mardi, selon les garde-côtes italiens qui ont coordonné pour cette seule journée une opération de sauvetage impliquant huit bateaux pneumatiques et des chalutiers de pêche en mer Méditerranée.**

**D**es bateaux de garde-côtes italiens et des navires slovènes, impliqués dans l'opération navale européenne ("Sofia") contre les trafiquants, ont participé aux efforts pour sauver un total de 1.271 immigrés qui se dirigeaient vers la côte italienne. Entre vendredi et lundi, 1.211 personnes, dont des femmes et des

enfants, ont été secourus après dix interventions de sauvetage.

Selon un rapport publié par l'Organisation des Nations unies, avant les opérations de sauvetage, plus de 2.200 migrants ont atteint l'Italie par la mer au cours des dernières semaines et le total pour le mois de janvier devrait dépasser le nombre de 3.528 migrants qui se sont inscrits dans le même mois en

2015, quand plus 150 mille d'entre eux sont arrivés à la côte italienne tout au long de l'année.

De même, plus de 44.000 personnes sont arrivées en Grèce au cours de ce mois de janvier.

# Édito

## Démission de Christiane Taubira : la conviction avant toute autre considération

« Je quitte le gouvernement sur un désaccord politique majeur, je choisis d'être fidèle à mes engagements, à mes combats » C'est après cette déclaration à la presse que Christiane Taubira a annoncé sa démission du poste de ministre de la Justice.

Cela faisait plusieurs semaines que le désaccord s'exposait publiquement. La Garde des Sceaux était contre l'inscription de la déchéance de nationalité dans la loi constitutionnelle promise par le président de la République lors de son discours au Congrès le 16 novembre dernier, trois jours après les attentats de Paris. Elle avait été désavouée publiquement en sa présence par le Premier ministre. Christiane Taubira a donc choisi de ne pas s'accrocher à son poste et quitte le gouvernement.

Avant elle, d'autres responsables politiques ont choisi de démissionner pour montrer leur désaccord avec la politique suivie par le gouvernement, et pour faire avancer la cause qu'ils défendaient.

À La Réunion, deux députés du PCR avaient pris cette décision en 1987 : Paul Vergès et Élie Hoarau. L'année précédente, les élections législatives avaient lieu à la proportionnelle à un tour. Ce type de scrutin ne permettait pas de déployer les manœuvres qui avaient jusqu'à présent empêché l'élection de députés du PCR à La Réunion. Sur 4 députés élus cette année-là, deux étaient des communistes réunionnais.

Le gouvernement issu des élections a pris le parti de soutenir les adversaires de l'application

de la loi du 19 mars 1946. Ce texte prévoyait que l'égalité des droits entre les Réunionnais et les habitants de la France au 1er janvier 1947. En 1986, elle n'était toujours pas appliquée. Les conservateurs ont alors voulu lui donner le coup de grâce, en inscrivant dans la loi l'infériorité des Réunionnais, c'était la parité.

Il existait encore la possibilité d'annuler cette loi réactionnaire. Il suffisait que le PS dépose un recours au Conseil constitutionnel. Il avait de grandes chances d'être accepté, car la loi sur la parité violait un principe fondamental de la République, l'égalité entre les citoyens. Mais les socialistes ont préféré laisser faire.

Les deux députés communistes ont alors décidé de démissionner. En France, cette décision a eu l'effet d'une bombe. À La Réunion, c'était encore plus amplifié. Paul Vergès et Élie Hoarau ont donné à l'opinion en France les raisons de leur décision, et à La Réunion, le PCR a mené une grande campagne d'explication. L'année suivante, lors de l'élection présidentielle, François Mitterrand s'est rallié au mot d'ordre d'égalité. Lors du scrutin, l'égalité a balayé les soutiens de la parité. Puis au bout de quelques années, l'égalité promise le 1er janvier 1947 s'est effectivement appliquée.

La démission de Christiane Taubira s'inscrit dans cette ligne tracée par ses deux prédécesseurs réunionnais : les convictions passent avant toute autre considération.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Manifestation de transporteurs près de la Région Réunion

# Le chantier de la NRL tourne au fiasco

**Quelques semaines après les perquisitions dans le cadre d'une enquête sur l'attribution des marchés de la nouvelle route du littoral, des transporteurs ont manifesté à proximité de la Région Réunion. Ils s'estiment lésés dans l'attribution des marchés de transport. C'est un épisode de plus dans la gestion d'un chantier qui tourne au fiasco. Il est grand temps que cesse ce gaspillage et que l'argent obtenu par Paul Vergès serve à financer des chantiers utiles aux Réunionnais.**

**L**es Réunionnais n'ont pas fini de subir les conséquences du chantier d'une route en mer à six voies voulue par Didier Robert. C'est tout d'abord la catastrophe environnementale, avec des dérogations données par le gouvernement à la Région Réunion au mépris de l'avis du Conseil national pour la protection de la nature (CNPN). C'est ensuite l'incapacité des promoteurs du chantier à garantir dès le départ la quantité nécessaire de matériaux pour espérer arriver un jour au bout de ce projet. Cela a entraîné l'importation de 220.000 tonnes de roches de Madagascar. Le reportage publié hier dans le Quotidien montre ce qu'endurent les Malgaches pour que le chantier de Didier Robert continue d'entretenir l'illusion. Ce trou béant dans la terre malgache est aussi un avertissement à tous les Réunionnais : voilà à quoi ressemble une carrière destinée à alimenter le chantier de la NRL.

### Des patrons lésés

Ces dernières semaines, c'est le volet financier du chantier qui a retenu l'attention. La Réunion a été le lieu d'une procédure exceptionnelle dans les annales des affaires politico-judiciaires : perquisitions au domicile personnel du président de la Région, à son bureau, chez des élus et dans des services de la Région. Les enquêteurs du Parquet national ont dû recourir à ces mesures sans précédent pour obtenir des

informations sur l'attribution des marchés de la nouvelle route du littoral.

Hier, c'est un autre aspect de la gestion financière du chantier qui est apparue au grand jour : l'attribution des lots aux transporteurs.

Plusieurs d'entre eux s'estiment lésés. Ils ont donc choisi de manifester hier. Ils ont tout d'abord été au siège du maître d'œuvre, Egis, puis se sont rendus à Saint-Denis pour se faire entendre par la Région Réunion. Une fois sur place, ils ont pu constater qu'un cordon de police interdisait l'accès à la rue qui borde l'institution régionale, contrairement à 2008 où le préfet avait laissé faire un blocus de 48 heures du Conseil régional.

### Où sont les milliers d'emplois promis ?

Pendant des heures, des milliers d'automobilistes ont dû subir les conséquences de cet événement, conséquence de la gestion du chantier de la nouvelle route du littoral. Si ce projet se poursuit, alors ce ne sera pas le dernier désagrément qui touchera la population. Ce sont déjà les balais incessants de camions chargés de roches qui convergent de plusieurs régions de La Réunion vers les points d'entrée du chantier de construction d'une route en mer de 12 kilomètres. À cela va s'ajouter les manifestations des déçus des promesses de Didier Robert. On est en effet bien loin des dizaines de milliers d'emplois an-

noncés pour ce chantier. Les dizaines de milliers de personnes qui empruntent tous les jours la route du littoral ne peuvent que le constater. Alors que la Région et le gouvernement ne cessent de dire que le chantier est bien engagé, ce sont officiellement quelques centaines de personnes qui y travaillent. C'est bien moins que pour la réalisation de la Route des Tamarins qui coûtait moins cher.

### Stoppons le gaspillage des fonds publics

La gestion du chantier de la nouvelle route du littoral tourne au fiasco. De plus, c'est un équipement qui nie la réalité du changement climatique. Il se situe dans l'océan, la zone de tous les dangers avec les dégâts des cyclones et la hausse du niveau de la mer.

Il est donc grand temps d'arrêter ce gaspillage. Les fonds obtenus en 2007 par Paul Vergès sont précieux. Ils doivent être employés dans des projets utiles aux Réunionnais et créateurs d'emploi. La reconstruction du train en est un. Car avec plus de 20.000 nouvelles voitures chaque année, La Réunion se rapproche chaque jour toujours un peu plus du coma circulatoire.

**M.M.**

## C'en est trope !

# Le Sang de personne

« La préfecture se refuse de communiquer le nombre de suicides liés à des jugements de justice malheureux », me disait Barsamian. Malheureux, ou infondés et injustes. L'Observatoire régional de la santé recensait 83 suicides par an à La Réunion, chiffre de septembre 2015, un nombre de morts supérieur à celui des accidents de la route. Parmi les facteurs indiqués : la non reconnaissance de la personne, l'humiliation, la dévalorisation de l'être, les violences sociétales, sans compter le désespoir lié à la solitude. « L'acte de suicide n'est pas une fatalité comme on pourrait le croire », analyse une directrice d'association, mais est souvent le produit « de formes d'organisation sociale qui défont les liens sociaux ».

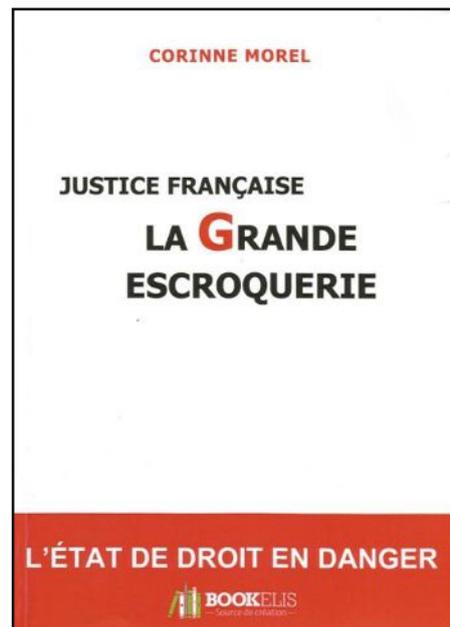
Sans doute, une des causes et non des moindres figure-t-elle dans le livre de Corinne Morel, professeur et auteure : « Justice française, La Grande escroquerie » qui met à jour et détaille les modes de dysfonctionnement les plus ordinaires de l'institution de la justice française. Certes, on ne peut pas tout mettre sur le dos d'une institution largement déficiente, mais ses errements ont des répercussions exponentielles sur la perception qu'ont les Français du fonctionnement de l'État. Rappelons qu'au bas mot un citoyen sur deux au cours de son existence se retrouve devant les tribunaux.

Il suffit de discuter un tant soit peu avec un agent du recensement pour savoir comment les services sont accueillis dans les quartiers défavorisés. La moindre question y est entendue comme une intrusion.

Il suffit de rappeler les chiffres de l'abstention à chaque élection pour se rendre compte de l'importance de la désaffection pour la chose publique. Et la justice est un facteur capital, prépondérant, de ce dégoût-là. Les chiffres d'un sondage BVA de février 2014 n'indique-t-il pas que 75 % des Français estiment que la justice française fonctionne mal ? On s'en doute, ce n'est pas tant les affaires ultra médiatisées Haddad, Paul Bismuth, ancien avocat d'affaire, Tapie, Kerviel... qui sont en cause...

L'essai-témoignage de Corinne Morel propose une analyse de ce phénomène, de l'intérieur.

De plus en plus acceptent de témoigner à visage découvert, des associations se créent (Action Justice, Au Nom du Peuple, Action Populaire & Citoyenne), des comptes facebook lui sont dédiés, des blogs se créent (jpdelespinay), des plaintes contre le gouvernement français commencent à être déposés collectivement.



Justice française, la Grande escroquerie par Corinne Morel, éditions Bookelis.

L'ouvrage de Corinne Morel rassemble 24 témoignages, parmi les victimes de la Broyeuse, agriculteurs, chefs d'entreprise, conseiller municipal, enseignants, ancien officier supérieur de l'armée française, fonctionnaires de police même, racontent leurs détresses, mais aussi leurs luttes en proie à une justice qui ment, qui se défausse, qui louvoie et qui se plante avec un autoritarisme des plus éhontés. Une justice qui tente de faire peur, qui tape au porte-monnaie, qui appauvrit, qui ruine, qui ridiculise et se rend minuscule. Les discours bien rodés sur « les voies de recours », et « le débat contradictoire » ne jouent que le rôle de paravent, elles ne sont que des habits de marionnettes – rhétoriques ! Vous devenez l'« infans » des Romains, celui qui n'a pas accès à la parole, qui vous est confisquée par les avocats ou par les juges : vous devenez celui qui ne parle pas, donc celui à qui on ne

parle pas.

Êtes-vous par exemple à Mayotte ? Votre contrat est de deux ans renouvelable une fois. Vous êtes séparé, mais vous avez la garde depuis 1 an la garde de votre enfant qui a 1 an et demi. Comme vous êtes la proie de votre épouse, vous avez des témoignages accablants, des transcriptions de messages, vous voulez vous éloigner d'elle, vous en avez assez, vous rompez votre contrat. Il vous restait un an, vous abandonnez la prime – l'argent ne compte pas.

Mais voilà qu'au motif que vous voulez partir – personne ne s'interrogera d'ailleurs sur les raisons de cette volonté-, les juges vous retirent la garde de votre enfant. Vous savez que votre épouse déclare un appartement fantôme, en réalité habité partiellement par les anciens locataires. Vous savez que son employeur n'est autre que son amant, de 47 ans de plus vieux qu'elle, qu'il gagne le double de votre paye.

Madame, à l'enquêtrice sociale, dissimule le fait qu'elle est enceinte, que son employeur est son amant, qu'elle va quitter Mayotte en même temps que vous du fait que le père du futur enfant est fonctionnaire tout comme vous, mais plus gradé. Bien entendu, que Madame fût jeune et belle étrangère, qu'elle se targuât d'avoir des relations intimes avec un juge, que son protecteur eût été au préalable professeur de lycée dans un certain chef-lieu d'une île voisine donnant des cours particuliers à nombre de fils et de filles de magistrats, au noir, au rez-de-chaussée de sa villa, le fait que vos propres parents qui étaient quotidiennement informés de l'enfer que vous viviez changeassent de camp, qu'ils fussent anciens francs-maçons... tout cela est absent des grosses de jugement. Mais n'était-ce pas là finalement le fond de l'affaire ? On aurait tendance à en douter.

Par trois fois dans ma carrière, j'ai été sollicité pour rejoindre une loge. Les motifs qui m'étaient invoqués n'était pas ceux de changer le monde, de l'agrandir, ou je ne sais quelle utopie : c'était « pour se protéger », « on ne sait jamais ». Se protéger de quoi ?... De la justice ?

**Jean-Baptiste Kiya**

# Oté

## Kan sad li pans i kad pi èk sad li fé !

*Sèrtinnman, pou dirsir in pé lo rol shakinn dann lo gouvernman, ousinonsa zis pou di pangar, dann in vié tan in boug la di konm sa “in miniss kiswa li ferm son guèl, kiswa li démisyonn”. Pou son dir, pa d’badinaz, pa kilikilik, shakinn i dwa rèss son plass, mé shakinn i dwa èt solidèr linn a lot. Si ou rod pass kal èk li, sanm pou mwìn fo dor tar é lèw bonèr, èk li, kiswa i rant dan lo ran, kiswa i travèrs.*

*Lo minis la zistiss la di mazinn boug la dérné tan. Dopì yèr li la anvoy son démisyon pou lo prézidan. Lo bri té i kour dopi in bon koup do tan, vik na pi lantant rant zot. Lo madam, pa di zanr a tro lèss a li fèr, konm di mon ti fyi dérné, li lé plito konm zézèt, li nan fé ka sa tèt daprè banna. Sépousa i puvé pa tonir tro lontan. Alorss, komantèr i fiz konm pétar. In délivrans pou désertin, in kosmar pou dot.*

*D’si in bon pé d’sizé, zot té i kad pi. Mi yinm byin lo kozman lo miniss aprés, li di konm sa “mandoné rézisté sé résté, mé mandoné résisté sé partir”. In, mi vann konm mwìn la ashté, i prétan té i rèt son tousèl konm in pé a gosh anndan la. Dawar lé vré, vik, la drwat èk lékstrinm drwat i bat la min éstèr. Lé vré, kan ni akout lo madam ni wa sé in moun néna konviksyon, konm si li té pa a lèz èk banna, pou mwìn li lé konsékan èk li minm, vik sad li pans i kad pi èk sad li fé, li démisyonn !*

**Justin**

### « Kas kontour dann la lign droit. » - In kozman po la rout

Kontour osinonsa tournan sé la mèm shoz. Mé lé danzéré, kass kontour kan ou fish an lign droit, pars sa spé, ou i kalbite dann la kivète. Kisa i fé sa ? In moun an-romé pou komansé. Mé pa solman : sa i pé ariv désèrtin moun i oi tout z’afèr konpliké, olèrk oir lé shoz simploman. Pir ksa, si ou i di azot fé in n’afèr, li la pou tourn sa ; san ké, ni tête, konm in fason pou fé rogrète aou an avoir konfyé ali kékshoz. Zot i koné lo kozman : « Lé konpliké pou fèr sinp ! » ? Sa lé bien vré. Kosa zot i anpans zot ? Arien ditou ? Fé travay z’ot koko ! Fé bouy z’ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z’ète dakor, tazantan, rantre nou...